



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2020-152

PUBLIÉ LE 23 JUIN 2020

Sommaire

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2020-06-23-001 - Arrêté portant répartition départementale des postes offerts au concours externe, second concours interne et troisième concours de recrutement de professeurs des écoles, au titre de la session 2020 (2 pages)

Page 3

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2020-06-23-001

Arrêté portant répartition départementale des postes offerts
au concours externe,
second concours interne et troisième concours de
recrutement de professeurs des écoles, au titre de la session
2020

RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Arrêté

**portant répartition départementale des postes offerts au concours externe,
second concours interne et troisième concours de recrutement de professeurs des écoles,
au titre de la session 2020**

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS

Vu le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

Vu le décret n°2009-917 du 28 juillet 2009 portant modification du décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles modifié ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux, de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles stagiaires ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2020 modifiant le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de professeurs des écoles prévu par l'arrêté du 28 février 2020 fixant au titre de l'année 2020 la répartition par académie des postes offerts aux concours externe, concours externe spécial, troisième concours, second concours interne et second concours interne spécial de recrutement de professeurs des écoles ;

ARRETE

Article 1er : La répartition départementale des postes offerts au concours externe, second concours interne et au troisième concours de recrutement de professeurs des écoles, au titre de la session 2020, s'établit comme suit :

DEPARTEMENT	CONCOURS EXTERNE	TROISIEME CONCOURS	SECOND CONCOURS INTERNE	Total
CHER	42	1	1	44
EURE-ET-LOIR	70	3	2	75
INDRE	23	1	1	25
INDRE-ET-LOIRE	82	2	2	86
LOIR-ET-CHER	63	3	2	68
LOIRET	146	3	3	152
ACADÉMIE	426	13	11	450

Article 2 : La secrétaire générale de l'Académie d'Orléans-Tours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 23 juin 2020
La rectrice de l'académie d'Orléans-Tours
Signé : Katia BÉGUIN